



Ordonnance de télécom CRTC 2015-91

Version PDF

Ottawa, le 16 mars 2015

Rogers Communications Partnership – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Rogers Communications Partnership	39	le 4 mars 2015	le 19 mars 2015
Rogers Communications Partnership	40	le 4 mars 2015	le 7 mai 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général